

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 18 juillet 2024
DELIBERATION 2024_19

Nombre de membres 10

Excusé : 0

Date de la convocation : 11 juillet 2024

En exercice : 10

Absents : 2

Date d'affichage : 11 juillet 2024

Présents : 6

Pouvoir : 2

INDEMNITE DE SONNEUSE DE CLOCHES

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi dix-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRENARD, Mme Maryse TEQUI., M Stéphane ROUX, Christophe BOYER

Pouvoir : M. Didier MIRATON donne procuration à M. REILHES Claude
Mme Sandrine NARDI donne procuration à M. BOYER Christophe

Absents : M. Sébastien LANGE

M. Damien WEISSE

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

M. Le Maire expose :

Mme ALBIGOT reçoit depuis de nombreuses années une indemnité de 600€ brut par an en tant que préposée à la sonnerie des cloches de l'église de Maurens-Scopont.

Nous avons eu des augmentations sur les salaires pour les agents et les élus mais nous n'avons pas augmenter la prime de la sonneuse de cloche.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

- le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et décide d'allouer la somme de 800 € brute à la préposée à la sonnerie des cloches à partir de 2024

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance

Le Maire,
Claude REILHES.

